



## CRISE SANITAIRE MONDIALE DU COVID-19 ET CONFINEMENT GENERALISE

### RÉOUVERTURE DES SITES PÔLE EMPLOI LE SNU MET EN PLACE UN DISPOSITIF CONFIDENTIEL D'ALERTE

Lundi 18 mai, les sites de Pôle emploi réouvrent au public. Pour le SNU, cette réouverture se fait dans la précipitation. Nous l'avons à nouveau exprimé lors du CSEC du 15 mai, au moment du vote sur le dossier de gestion de reprise d'activité post confinement. (*déclaration complète du SNU disponible ici*).

Mais même si le SNU n'a pas voté « pour » ce projet lors de la consultation, **nous serons présents pour nous assurer que toutes les règles de sécurité sont mises en place**. Il est du devoir de la Direction d'assurer la sécurité individuelle et collective de toutes et tous et de prendre toutes les dispositions en ce sens.

La Direction Générale l'a répété : en cas de manquement de matériel ou d'impossibilité de mise en place des dispositions prévues, les sites doivent fermer, même s'ils ont été précédemment ouverts (*ex : ouverture d'une agence au public dans les règles édictées – pénurie de masques ou de gel 3 jours après l'ouverture : l'agence doit fermer*).



**Vous avez réintégré votre agence ou votre site et avez remarqué des manquements quant aux procédures ou matériels à disposition ?  
Vous avez des questions ?**

**Le SNU met en place un dispositif confidentiel d'alerte :  
[snupe.fr/alertes](https://snupe.fr/alertes)**

Cet outil vous permettra de nous alerter afin de nous permettre d'agir pour la défense de vos droits et le respect de vos conditions sanitaires de travail. Vous y trouverez un document compilant les principaux points de vigilance (*en ligne ici*)

**i Simple d'utilisation** : il vous suffit de compléter le formulaire en ligne. Ce dernier vous donne la possibilité de cocher les manquements constatés et/ou d'apporter toute précision complémentaire. Vous pourrez également y joindre tout élément pour étayer l'alerte.

**i Confidentiel** : vos coordonnées seront transmises UNIQUEMENT aux élu.es ou représentant.es SNU de votre territoire, afin qu'ils puissent vous contacter en cas de besoin d'information complémentaire ou pour vous informer de la suite de cette alerte. Parallèlement aux actions régionales, le SNU effectuera également – le dispositif de reprise étant national – une alerte auprès de la Direction Générale.

Toutes les actions auprès de la Direction se feront dans l'anonymat et les noms des personnes ayant effectué les alertes ne seront pas communiqués.



Pour le SNU, le Service Public ne consiste pas à ouvrir les portes des agences coûte que coûte pour faire plaisir au gouvernement, mais à le faire en toute sécurité pour les personnels et les usagers.

Face à l'entêtement de la Direction à poursuivre sa course à l'ouverture, le SNU accompagnera les agents et collectifs de travail qui seront exposés par cette reprise précipitée.